

Séance du 4 décembre 2018

DEPARTEMENT

SEINE MARITIME

Date : 10/12/2018

Numéro :2018-062

L'an deux mil dix huit

et le 4 décembre

à 18h30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Joël TEMPERTON**

Présents : MRS TEMPERTON – DUQUESNE – MENG - BARIL – GILLES – GOSSET – PIEDELEU - THOMAS – MMES LE BRETON – LAURENS BAUDART – COUSIN – THOMAS VIDAL

Procurations : M. BOUVET à M. MENG
M.PREY à M. PIEDELEU

Absente excusée : Mme PESLE

A été nommé secrétaire : Mme Martine COUSIN

OBJET :

PROJET D'ENGAGEMENT DE LA COP 21

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation
26/11/2018

Date d'affichage
26/11/2018

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le	12/12/2018
----	------------

et publication,

du	12/12/2018
----	------------

ou notification

du	12/12/2018
----	------------

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'Accord de Rouen pour le Climat les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

- Désignation d'une personne dédiée et mise à jour régulière de l'outil de suivi des consommations de fluides (eau, électricité, gaz...) sur l'ensemble des bâtiments afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores, de prioriser les travaux à engager et de mesurer les gains énergétiques réalisés.
- D'ici 2022, remplacement des radiateurs de la salle dite « Le Grenier à Sel » pour des équipements moins consommateurs d'énergie et permettant de gagner en confort pour les usagers
- Renouvellement progressifs des éclairages intérieurs des bâtiments publics avec un objectif de 100% du patrimoine en LED d'ici fin 2025 :
 - Mairie
 - Grenier à Sel

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

- Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'école maternelle et l'école primaire, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

MOBILITE

5. En coopération avec un groupe de parents d'élèves, mise en œuvre d'un parcours et d'une démarche « PEDIBUS » permettant de favoriser les déplacements doux sur les trajets « domicile – école »

AGRICULTURE ALIMENTATION

6. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole, introduction de 2 objectifs chiffrés lors d'un renouvellement du marché de la restauration scolaire prévu en 2019 :
- 30% du taux de produits issus de filières locales, dans un périmètre régional, d'ici 2022
 - 25% du taux de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2022

BIODIVERSITE / MILIEUX NATURELS

7. Mise en œuvre d'un premier Végétalisation progressive du cimetière municipal, en commençant à une première expérimentation sur un carré test courant 2019, afin d'accompagner l'application stricte du zéro phyto sur cet espace

SENSIBILISATION

8. Eco-labellisation dès 2019 d'une première manifestation culturelle ou sportive organisée ou co-organisée par la commune (remplacement des gobelets jetables par des éco-cups lavables, mise en place de la consigne lorsque cela est possible, limitation de l'impact des événements sportifs sur les milieux naturels...), puis généralisation à l'ensemble des manifestations d'ici 2022.
9. Participation des agents municipaux en charge des achats et de la rédaction des marchés publics aux formations du réseau RANCOPER animé par l'ADEME, dès 2019 (Réseau des acteurs normands pour la commande publique responsable)

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

10. En coopération avec la Métropole et les Bailleurs sociaux, installation de composteurs collectifs en pied d'immeuble et formation des habitants à valorisation des bios déchets et à l'utilisation de ces nouveaux équipements

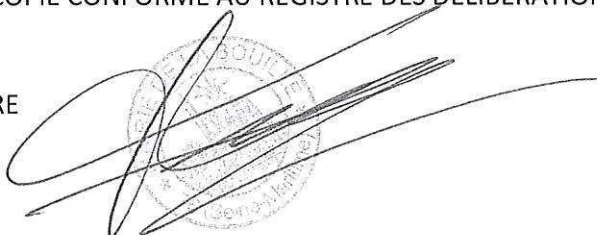
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les 10 engagements COP 21.

Séverine Baudart-Laurens est nommée auditeur général et Agnès Thomas-Vidal s'occupera de gérer la mise en place des composteurs d'ici l'été 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve le projet d'engagement de la COP 21

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE' at the top and 'LE MAIRE' at the bottom, with some illegible text in the center. The signature is a cursive scribble that extends across the stamp and to the right.



COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Engagements de la commune de
La Bouille



métropole
ROUEN NORMANDIE



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Désignation d'une personne dédiée et mise à jour régulière de l'outil de suivi des consommations de fluides (eau, électricité, gaz...) sur l'ensemble des bâtiments afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores, de prioriser les travaux à engager et de mesurer les gains énergétiques réalisés.
2. D'ici 2022, remplacement des radiateurs de la salle dite « Le Grenier à Sel » pour des équipements moins consommateurs d'énergie et permettant de gagner en confort pour les usagers.
3. Renouvellement progressifs des éclairages intérieurs des bâtiments publics avec un objectif de 100% du patrimoine en LED d'ici fin 2025 : Mairie et Grenier à Sel

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

4. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'école maternelle et l'école primaire, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

MOBILITE

5. En coopération avec un groupe de parents d'élèves, mise en œuvre d'un parcours et d'une démarche « PEDIBUS » permettant de favoriser les déplacements doux sur les trajets « domicile – école »

AGRICULTURE ALIMENTATION

6. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole, introduction de 2 objectifs chiffrés lors d'un renouvellement du marché de la restauration scolaire prévu en 2019 :
 - 30% du taux de produits issus de filières locales, dans un périmètre régional, d'ici 2022
 - 25% du taux de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2022

BIODIVERSITE / MILIEUX NATURELS

7. Végétalisation progressive du cimetière municipal, en commençant à une première expérimentation sur un carré test courant 2019, afin d'accompagner l'application stricte du zéro phyto sur cet espace

SENSIBILISATION

8. Eco-labellisation dès 2019 d'une première manifestation culturelle ou sportive organisée ou co-organisée par la commune (remplacement des gobelets jetables par des éco-cups lavables, mise en place de la consigne lorsque cela est possible, limitation de l'impact des événements sportifs sur les milieux naturels...), puis généralisation à l'ensemble des manifestations d'ici 2022.
9. Participation des agents municipaux en charge des achats et de la rédaction des marchés publics aux formations du réseau RANCOPER animé par l'ADEME, dès 2019 (Réseau des acteurs normands pour la commande publique responsable)

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

10. En coopération avec la Métropole et les Bailleurs sociaux, installation de composteurs collectifs en pied d'immeuble et formation des habitants à valorisation des biodéchets et à l'utilisation de ces nouveaux équipements.